

chers non évacués, stockage d'hydrocarbures dans de mauvaises conditions, etc», reconnaît pourtant la commissaire enquêtrice. Mais elle estime à l'instar de la société Opale, maître d'ouvrage du projet, que les

expropriations sur deux entre-prises qui inquiètent la commissaire enquêtrice et qui l'amènent à donner un avis favorable avec réserve. Elle appelle à trouver une solution avant de valider la

véhicules, mettant «son activité en péril».

Une dernière solution «particulièrement coûteuse» et donc peu probable consisterait à déplacer une partie des activités concernées et à indemniser les entreprises concernées.

zone ont été bien appréhendés et des réponses pertinentes ont été apportées pour limiter ces aspects négatifs».

J.-Ph.L.

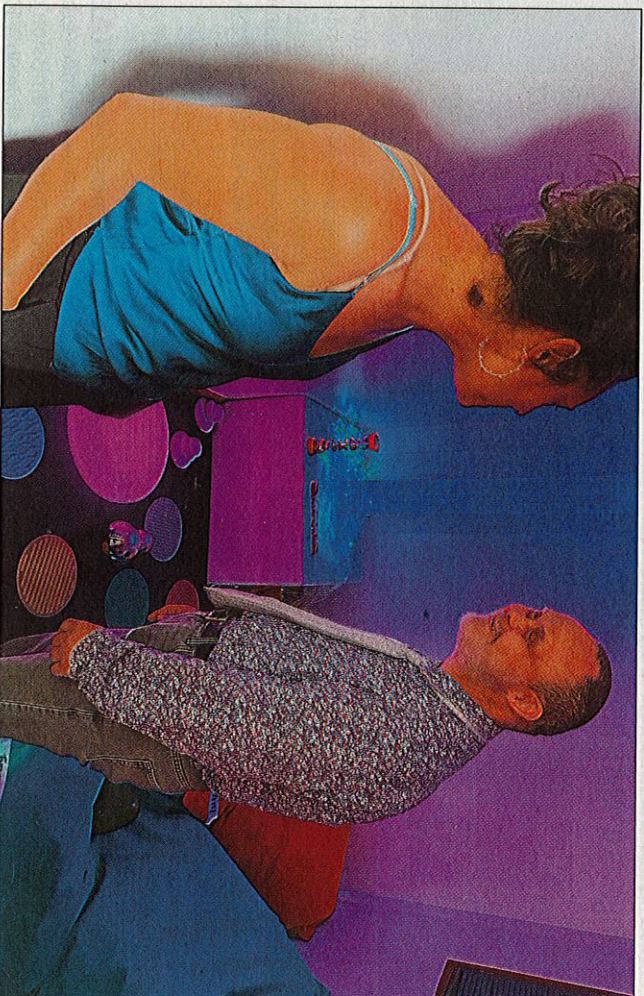
SAINT-PIERRE: À BOIS D'OLIVE

Une salle «Snoezelen» pour apaiser les patients à un partenariat entre la Fondation du Père Favron et le Rotary Club de Saint-Denis.

Le foyer Albert-Barbot de Bois d'Olive à Saint-Pierre a inauguré ce samedi une salle «Snoezelen» destinée à apaiser les patients du foyer d'accueil occupationnel (FAO). «C'est un espace confiné qui permet d'accueillir les personnes anxieuses ou en difficultés émotionnelles. Elle leur permet de se recentrer en faisant appel à leurs cinq sens», explique Benoît Boyer, cadre de proximité au FAO.

Volontairement de petite taille, cette salle permet d'accueillir un soignant et un patient. Des lumières apaisantes, des assises relaxantes comme des poufs, une musique douce et des objets tactiles variés composent cette salle. «C'est un cocon qui apaise et donne de la sérénité», poursuit Benoît Boyer.

La salle possède également des vertus préventives. Il s'agit d'habituer les membres du FAO à pratiquer des séances de relaxation régulières, en dehors d'un contexte émotionnel perturbant. L'objectif est de favoriser une approche non médicamenteuse.



Cette salle stimule les 5 sens des patients pour les apaiser.

Les 45 patients du FAO ont découvert la salle depuis deux mois. Ils s'y rendent régulièrement. Chaque jour, la salle accueille 4 à 5 d'entre eux pour des séances de 30 minutes environ.

La création de cette salle a été possible grâce à un partena-

riat entre la Fondation du Père Favron et le Rotary Club de Saint-Denis qui a financé l'installation pour un peu moins de 8000 euros. «C'est bien plus qu'une salle, estime Jean-Louis Carrère, le président de la fon-

dation. C'est une philosophie d'accompagnement avec un espace sécurisant, apaisant et bienveillant». «Nous consolidons des actions au service du vivre-ensemble dont fait partie l'inclusion», affirme pour sa part Philippe Jean-Pierre du Rotary Club de Saint-Denis.

AGRICULTURE

Bélim défend le statut de conjoint collaborateur

Le mois dernier, le gouvernement publiait un décret ouvrant une exonération dégressive sur cinq ans des cotisations sociales pour les futurs chefs d'exploitation agricole. Une aide afin de compenser la disparition, à partir du 1^{er} janvier prochain, du statut de conjoint collaborateur - plutôt de conjointe, les femmes étant très nettement majoritaires.

Présidente de la Commission des agricultrices de la FDSA, Sarah Salah-Aly saluait la «bonne nouvelle» que constitue l'exonération des cotisations sociales (notre édition du 12 août). Mais elle regrettait que le statut de conjoint collaborateur disparaisse.

«Ici c'est très compliqué»

«Cela va mettre en péril les petites exploitations qui ne pourront financièrement pas encaisser deux chefs d'exploitation alors qu'elles ont déjà du mal à dégruger un salaire. D'accord pour les grandes exploitations hexagonales mais ici c'est très compliqué», expliquait-elle.

La FDSA a fait des démarches pour que La Réunion échappe à

cette mort programmée, saisissant notamment les parlementaires. La sénatrice Audrey Bélim vient ainsi de revenir à la charge sur le sujet en écrivant à la ministre de l'Agriculture.

«Mobilisée sur ce dossier depuis 2025, j'ai porté, à plusieurs reprises, des amendements pour accompagner la sortie de ce statut, notamment en proposant une exonération de cotisations pour les exploitants qui salarieraient leur conjoint. J'ai également défendu une adaptation spécifique aux outre-mer, car nos petites exploitations ne peuvent souvent ni dégruger deux revenus de chefs d'exploitation, ni supporter sans accompagnement le coût d'un conjoint salarié», expose-t-elle.

«Le gouvernement doit désormais entendre les inquiétudes du monde agricole réunionnais et apporter une réponse adaptée qu'il le 1^{er} janvier 2027. Je continuera à l'interpeller dans les prochaines semaines et redéposerai mes amendements lors de la prochaine période budgétaire afin de garantir les droits des conjoints sans mettre en péril nos exploitations familiales», conclut la sénatrice socialiste.